

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

L'Abeille.

2me. Année.

"Je suis chose légère et vais de fleur en fleur."

2me. Année.

VOL. II.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 14 FÉVRIER 1850.

No. 13.

NOTICE HISTORIQUE SUR LE PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

En 1668, cinq ans après l'établissement du Séminaire de Québec, Mgr. de Laval, son illustre fondateur, reçut par les premiers vaisseaux, la lettre suivante: "Monsieur, jay reçu les deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire l'année passée en date des . . . (a) lesquelles jay lues au Roy à mon ordinaire. Sa Majesté, après m'avoir tesmoigné qu'elle estoit très aise de voir la suite de votre zèle et de votre application pour conserver la pureté de la foy parmi les habitans de la Colonie, pour la faire porter aux sauvages et pour entretenir tous les Colons dans la piété et les bonnes mœurs, a estimé à propos de vous faire connoître ses intentions, sur les nations sauvages, qui sont soumises à son obéissance, et de l'éducation à donner à leurs enfans, pour leur apprendre nostre langue et les eslever dans les mesmes costumes et façons de vivre que les français; à quoi elle se promet que vous contribuerez de toute l'estendue de votre pouvoir, ven qu'il n'y a rien qui puisse en moins de temps et plus efficacement ayder à augmenter la colonie; et surtout si une fois, ayant embrassé la vie civile, ils se joignent par mariage avec nos colons; et comme c'est assurément une des choses de la plus grande considération et du plus grand effet qui puisse estre à présent exécuté en Canada, la paix y estant à présent bien affermie, et la tranquillité fort assurée; je vous conjure en mon particulier d'y travailler vous-mesme, afin que par vostre exemple, tous les Ecclesiastiques et mesmes les principaux pères de familles soient conviés à s'y employer aussy avec la chaleur et l'affection qui est à désirer pour une fin qui sera si avantageuse. Cependant Sa dite Majesté vous a accordé, ainsy que les années précédentes, six mil livrés pour les besoins de vostre Eglise, qui sont envoyez à la Rochelle, pour vous estre reniés par M. Colbert de Terron, et je demeure de tout mon cœur.

Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur (signé) COLBERT.

A St. Germain en laye le 6e mars 1668.
(M. l'Evêque de Pétrée.) "

Cette idée de franciser les sauvages n'était pas nouvelle. Les Jésuites en avaient tenté la réalisation trente ans auparavant, lors de la fondation de leur collège; le mauvais succès qu'ils avaient eu venait de leur faire rejeter les propositions de Mr. Talon qui crut que l'évêque de Pétrée se prêterait à ses desseins et engagea Colbert à lui écrire. Le prélat regarda cette lettre comme une marque qu'il était temps d'exécuter le dessein qu'il avait toujours eu de fonder un petit séminaire pour y former dès leur bas âge les enfans que Dieu appelle à l'état ecclésiastique. Faut de moyens, il s'était borné à payer la pension de plusieurs enfans chez les Jésuites, attendant de la Providence des secours que le ministre du Roi semblait enfin lui promettre.

Il fit promptement accommoder une vieille maison achetée de Mme Couillard, située auprès du presbytère actuel. Le 9 octobre, jour de St. Denis, il fit solennellement l'ouverture du Petit-Séminaire de l'Enfant-Jésus. Les premiers élèves furent huit français et six hurons que l'on se proposait de franciser (b). Les jésuites se décidèrent alors à prendre quelques algonquins. "Mais, dit M. De La Tour, ce mélange que l'on croyait utile ne servit de rien aux sauvages et nuisit aux français. . . . On eut d'abord beaucoup de peine à en obtenir; les sauvages, infiniment attachés à leurs enfans, ne peuvent se résoudre à s'en séparer. On en prit beaucoup de soin, mais on n'a jamais pu, ni ouvrir assez leur esprit pour les faire entrer dans les matières théologiques, ni fixer assez leur légèreté pour les attacher au service des autels. Après avoir passé plusieurs années au séminaire malgré eux et comme en prison, ils s'enfuyaient dès qu'ils pouvaient et allaient avec les autres courir les bois."

Les petits hurons sortirent bientôt et ne furent point remplacés. Le dernier fut retiré par ses parents le 13 mars 1673. Six ans après, on reçut un irquois du scull, qui resta quelques mois et un métis que l'on fut obligé de ren-

voyer. Il faut ensuite descendre plus d'un siècle pour rencontrer dans les annales le nom de Vincent-Vincent, sauvage de Lorette, encore vivant. Il est le premier et le seul qui ait fait un cours complet d'études. Ses succès furent loin d'être brillans, et il n'a pas du reste démenti son origine, car plus d'une fois il a quitté les thèmes et les versions pour aller comme les autres courir les bois et il les court encore.

Le pensionnat des Jésuites, qui n'était pas bien nombreux, tomba par la retraite des séminaristes. Ceux-ci continuèrent néanmoins jusqu'à 1759 d'aller en classe avec les externes des R. R. P. P., parce que le Séminaire n'avait ni les ressources pécuniaires, ni le logement convenable, ni les professeurs nécessaires à un cours complet.

Les annales prouvent qu'il y avait une première et une seconde année de philosophie, une rhétorique et une seconde, une troisième et une quatrième; non pas ensemble, mais alternativement, de deux ans en deux ans. Il y avait aussi une classe de rudimens et une petite école pour ceux qui ne savaient pas lire. La durée des études variait selon la science et l'aptitude des élèves; elle est généralement bornée entre cinq et sept ans. Quelques uns venaient de France commencer ou continuer ici leurs études; on remarque parmi eux des commis, des apprentifs et même des soldats.

Ceux qui ne témoignaient point d'aptitude ou de gout pour les études sortaient après avoir appris le métier de couvreur, de maçon, de cordonnier, de couturier, de charpentier, de sculpteur, de serrurier, de menuisier &c. La sculpture était surtout en honneur; les ecclésiastiques du Grand-Séminaire avaient un atelier bien garni et les écoliers leur aidèrent, à temps perdu entre les études, à sculpter les ornemens de la chapelle que Mr. de la Potherie (T. I. p. 235) estime à 10,000 écus et appelé très-belle. (L'Abeille, Vol I. No 37) L'agriculture n'était pas oubliée; la Grande Ferme de St. Joachim et le Séminaire que Mgr. de Laval y avait établi, en sont la preuve. (Voy. L'Abeille vol. I. Nos. 41 et 42)

(a) L'original ne dit rien de plus.

(b) Leurs noms se trouvent dans l'Abeille, Vol. I. No. 24.

Les élèves allaient à l'office de la cathédrale et portaient une soutane rouge avec un bonnet carré ou un carnail de même couleur. Mgr. de S. Valier leur rend ce témoignage dans une lettre : "Ils se tiennent d'un air si dévot durant la célébration de l'office divin qu'ils inspirent de la dévotion aux peuples."

Le capot bleu avec nervures blanches remonte aux premiers temps. Les directeurs du Séminaire des Missions Étrangères de Paris voulurent au commencement du 18^{ème} siècle changer cette couleur : voici ce que répondirent les directeurs de Québec (1705) : "Permettez-nous de vous dire que c'est le sentiment de la plupart et même de M.M. nos Intendants, qu'étant en possession de tout temps de cette couleur, à laquelle l'on est accoutumé, ce changement paraîtrait étrange. C'est ce qui distingue les enfans du Séminaire, surtout en leur manière, car il y en a bien d'autres qui portent le bleu ; chaque pays, chaque guise. Nous savons que cela paraîtrait particulier dans d'autres pays qu'en Canada. M. Raudot (intendant) nous a dit qu'on l'avait prés venu là-dessus, mais qu'en les voyant il avait changé de sentiment et qu'il les trouvait fort propres."

Il paraît que la ceinture était primitivement blanche, et qu'elle devint peu-à-peu chamarrée de toutes les couleurs mélangées avec un goût sauvage. La ceinture verte actuelle, moins dispendieuse et beaucoup mieux assortie au reste de l'habillement, date de 1839. Elle n'a été obligatoire qu'en 1840.

La tête était couverte d'un tapabor, espèce de bonnet supprimé en 1726 et remplacé vers 1842 par la casquette actuelle : dans l'intervalle, qui est de plus d'un siècle, chacun se couvrait comme il l'entendait.

En 1726, on voulut introduire l'usage de faire porter la soutane aux philosophes, mais on revint au bout de quelques années à la première coutume.

Le nombre des pensionnaires, d'abord réduit à quatorze, faute de pouvoir en loger davantage, augmenta rapidement lorsque en 1677, on eut construit un nouveau bâtiment, à l'endroit du petit-séminaire actuel. Les élèves y entrèrent le 8 décembre. Trois ans après, Mgr. de Laval écrivait au Cardinal Cibo qu'il y avait quarante pensionnaires et qu'il avait ordonné durant cette année huit prêtres du pays.

Le 12 avril 1680, Mgr. de Laval fonda huit pensions entières pour de pauvres enfans du pays, de bonnes mœurs, ayant vocation à l'état ecclésiastique. Le choix appartient aux directeurs qui peuvent partager les pensions entre plusieurs et les supprimer en tout ou en partie dans les cas de nécessité.

Son exemple fut suivi par Mgr. de S. Valier qui fonda en 1687 six pensions dans le Petit-Séminaire et quatre dans le Grand.

Le siège de Québec par les Anglais en 1690, donna occasion aux élèves de montrer leur bravoure. Les annales ne donnent guère en cette année que des sorties ; ce qui était dû probablement à l'invasion ennemie qui transformait les élèves en guerriers. Réunis avec leurs frères de S. Joachim, ils contribuèrent puissamment à empêcher les ennemis de débarquer et s'établir sur la rive nord de la rivière S. Charles. Un d'eux devait hélas ! y laisser la vie. " Pierre Maufils, disent les annales, âgé de 23 ans, après avoir achevé sa philosophie, et demeuré dans le petit-séminaire plus de 9 ans, est mort à l'hôpital (Hôtel-Dieu) le 16 novembre 1690, avec beaucoup d'édification, l'une blessure qu'il avait reçue au bras, par les Anglais qui assiégeaient Québec ; s'y étant volontairement exposé avec plusieurs de ses camarades par le motif de la gloire de Dieu et du bien du pays, pour les harceler et les obliger de se retirer, ce qu'ils firent la nuit suivante, qu'ils se rembarquèrent tous en désordre. Tous ses compagnons ne reçurent aucune blessure, par une protection particulière."

Le danger une fois passé, les élèves reprirent leurs études et virent leur nombre s'accroître jusqu'à quatre-vingt. En 1696, il y avait cinq philosophes prêts à prendre la soutane.

(à continuer.)

L'ABBILLE.

" Forsan et hæc olim meminisse juvabit. "

QUÉBEC, 14 FÉVRIER, 1850.

Le riche se plaint aujourd'hui de ne pouvoir tirer parti de ses capitaux, et le particulier à moyens médiocres de ne pouvoir placer avantageusement ses économies. Le premier n'a plus comme autrefois les spéculations sur les *scripts* qui ont été une source de profits presque fabuleux ; d'ailleurs les impositions dont on parle de charger les terres encore incultes contribueraient à l'en dégoûter. Les spéculations sur les chemins de fer ne sont rien moins que très-chanceuses, ainsi, le chemin de fer de La Chine qui avait coûté £150,000 et qui promettait tant, n'a été vendu que 36,000 louis ou environ. On avait fondé à Québec sur la compagnie d'assurance mutuelle, plus à la portée de toutes les fortunes, des espérances que les incendies de 1845 ont venus ruiner. Les placements hypothécaires sont sans contredit les plus sûrs, mais ils ont le

désavantage de priver pour un certain temps le prêteur de la disposition de l'argent prêté et de l'empêcher quelquefois de profiter des *bonnes occasions*. Les banques enfin, ne donnent qu'un intérêt bien au dessous de l'intérêt ; les banques d'épargne même ne donnent guère que quatre et demi ou cinq 0/0, et en définitive, ces institutions ne présentent pas des garanties irréfragables.

On vient de former à Québec une société, dite de construction qui offre aux actionnaires, la sûreté des placements hypothécaires, les profits d'un intérêt presque double, enfin la facilité d'emprunter, moyennant l'intérêt légal, une somme jusqu'à concurrence des actions qu'il a prises.

Le capital est divisé en un nombre indéfini d'actions de cent louis dont le paiement partiel s'opère par un versement mensuel de dix shellings. L'argent provenant de ces versements est vendu tous les mois au plus haut enchérisseur et c'est là ce qui constitue les bénéfices et un des principaux avantages que présente l'Association.

En effet moyennant une prime, qui varie ordinairement de vingt à quarante 0/0 et la rente légale, l'actionnaire, dès son premier versement de dix shellings, peut avoir à sa disposition le montant de ses actions, en donnant hypothèque sur propriétés foncières non grevées ; c'est en cela que consiste l'infailibilité de la société qui, en aucun cas, ne peut accepter de sûretés personnelles. L'argent emprunté par l'actionnaire ne peut être employé qu'à l'acquisition d'un terrain et à l'érection d'une maison et dans ce cas l'argent n'est donné qu'à mesure que l'ouvrage avance.

Quand, par ses profits, la Société sera parvenue à compléter le montant des actions prises, elle s'éteindra par le fait.

Si le montant des primes sur les sommes vendues est de	le total des actions en paiements	recoûré en
40 0/0	82	6 ans et 10 mois
30	96	8
20	110	9 2
10	124	10 4
Au pair	139	12 7

Les primes à la première vente d'actions, mardi dernier, ont varié de 37 1/8 à 38 0/0 ; il est à présumer qu'elles s'éleveront bien plus haut dans la saison des constructions. En les cotant à 30 0/0, la société s'éteindra en huit ans. L'actionnaire pour une somme de £48 qu'il aura payée en versements mensuels recevra cent louis, c'est-à-dire, £38.12 9 plus que l'intérêt légal.

La société offre aux citoyens de tous états et de presque tous moyens, des avantages qu'ils ne trouveront nulle part ailleurs : les uns pourront bientôt, en lui confiant leurs épargnes, une faible som-

me de 4 deniers, prélevés journellement sur leur salaire, parvenir à acheter ou bâtir une maison qu'il paient en loyers en dix ans. Les possesseurs de lots non bâtis, pourront, en empruntant de l'Association, tirer parti de ces terrains qui ne leur donnent aucun revenu; les capitalistes, aussi bien que les artisans, les commis dans le commerce etc. y trouveront un placement sûr et avantageux de leurs capitaux et de leurs économies.

Nous ne prenons pas la responsabilité de l'article "Curiosités naturelles du Canada" que nous publions aujourd'hui.

Mr. Belleau a été unanimement élu maire du conseil municipal. Nous avons oublié dans notre dernier numéro d'annoncer l'élection de Mr. Lloyd par le quartier du Palais.

M. W. C. Meredith, un des juges puins de la Cour Supérieure, de nouvelle nomination, est arrivé à Québec.

Décédés, A l'hospice St. Joseph a Montréal le 28 ult. à l'âge de 54 ans, M. François Lamarre ancien curé, et à la Rivière du Loup, district des Trois-Rivières, M. Michel Ringuet, ancien curé.

NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE. La fête de Noël a été célébrée avec une grande affluence dans plusieurs villes d'Angleterre. Cette solennité a donné occasion à de grandes charités. Un bazar établi par diverses dames a produit 2,500 francs qui ont été distribués à des familles irlandaises réduites à la dernière misère.

Cent pauvres sont employés chaque jour dans le couvent des Dominicains d'Essex, comté de Galway, et nourris aux frais de la communauté. Ceci rappelle le temps où l'Angleterre catholique soulageait dans ses communautés religieuses la misère de tant d'infortunés.

La reine Victoria a prorogé de nouveau le parlement du 15 janvier, jour où expirait la prorogation précédente, au 31 du même mois.

Dernièrement le Rev. doct. Ullathorne, évêque catholique du centre, était assisté dans une cérémonie à la chapelle de l'Oratoire, Alcesler-Steet, Birmingham, par vingt ecclésiastiques, prêtres ou déjà dans les ordres, qui tous appartenaient à la religion protestante.

FRANCE. L'Assemblée législative a complété, le 28 décembre, la nomination des commissaires chargés de procéder immédiatement à l'enquête sur l'impôt des boissons.

Dans la séance du 2 janvier, l'Assemblée a été occupée du projet de loi de Pariou. Le ministre de l'instruction publique, qui

a parlé le premier, a mécontenté plusieurs membres de la droite bien disposés pour le ministère, en affectant de ne point fixer la durée de la loi. Ceux-ci appréhendant que ce ne fût en effet l'intention du gouvernement, ont voté contre l'urgence qui a été rejetée. Le projet de loi de M. Pariou rentre donc dans la catégorie de ceux qui doivent passer à l'examen préalable du conseil d'état, puis être soumis à trois lectures dans l'Assemblée. Il est probable que la loi organique de M. Falloux va aussitôt être mise à l'ordre du jour.

Le conseil d'état a remis la loi organique de l'enseignement devant l'Assemblée et dispose par là même les membres à se montrer favorables à la loi de Pariou. Comme il est à présager que la discussion en sera longue et orageuse, la loi sur l'immovibilité des maîtres d'écoles sera en vigueur jusqu'à ce que la grande loi soit adoptée.

M. le général Lamoricière était de retour le 9 janvier à Paris, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Russie.

La commission de l'enquête sur les boissons a nommé M. Thiers président et M. Bocher secrétaire.

La messe de Minuit a été célébrée avec beaucoup de pompe et un concours considérable de peuple dans plusieurs églises de Paris, particulièrement à la Madeleine.

ROME. On écrit de Naples, en date du 29 décembre, que la veille de Noël, le cardinal Lambruschini est allé complimenter le Pape au nom du S. Collège.

Le même jour, Sa Sainteté se rendit à Caserta, où elle célébra sa première messe à minuit, dans la chapelle particulière.

A la seconde qui eut lieu à sept heures, assistèrent L. L. M. M. et la famille royale qui tous approchèrent de la sainte Table. Le pape fit à cette occasion un petit discours qui attendrit tous les assistants. Sa troisième messe célébrée dans la grande chapelle qui fut ouverte au peuple, fut suivie du repas dans les appartements du pape. Le 26 Sa Sainteté dut revenir à Portici.

Les bandes de Garibaldi se sont divisées en petits détachements qui infestent les routes. On ne peut maintenant voyager sans rencontrer quelqu'un de ces partisans.

PIÉMONT. La chambre des députés à Turin a procédé à la nomination de son président avec un ensemble et un accord qui promettent beaucoup pour l'avenir. L'opposition est en pleine déroute. C'est à peine si l'ancien vice-président de la chambre radicale, M. Bunico, a pu réunir 19 voix.

Le succès de la droite et du centre n'a pas été moins complet dans la nomination des vice-présidents, des quatre secrétaires et des deux questeurs.

Le 31 décembre la chambre a nommé une commission permanente de finances.

TURQUIE. Tout semble maintenant se disposer pour la paix. La flotte turque est rentrée dans l'arsenal de Constantinople. Les réfugiés vont être dirigés sur la Syrie. Les troupes qu'on avait envoyées à Samos sont de retour.

Les nouvelles ne sont pas aussi favorables du côté de l'Albanie. Il n'y a pas encore eu de soulèvement; mais l'agitation règne dans les esprits. On pourrait en dire autant de la Bosnie et de la Serbie. Ces provinces paraissent n'attendre que le signal d'une guerre entre la Russie et la Turquie pour proclamer la chute de celle-ci que l'on regarde d'ailleurs comme certaine. Dernièrement, on a même fait paraître à Constantinople un brochure où l'on dit que le temps n'en est pas éloigné. Effrayé de l'avidité avec laquelle on recherchait ce pamphlet, le sultan en a fait emprisonner l'auteur.

HONGRIE. Le 31 décembre une partie de la garnison de Vienne a reçu subitement l'ordre du départ et le même jour elle est partie pour la Hongrie. Le bruit court que d'autres corps de troupes partis de différents endroits, se dirigent du même côté.

PORTUGAL. Des nouvelles du 21 décembre parlent d'une crise ministérielle à Lisbonne. Du reste, il n'y a rien de certain sur les changements qu'elle a amenés.

ALLEMAGNE. On annonce que la commission fédérale centrale à Francfort a rappelé tous les envoyés accrédités à l'étranger par le pouvoir central provisoire de l'empire germanique, qui a précédé le pouvoir actuel. On parle aussi de collisions sanglantes dans la ville de Francfort entre les troupes nationales et les troupes prussiennes qui y sont en garnison.

Le local de l'assemblée constituante de Francfort a été fermé le 8 janvier par la police, et le président sommé d'en livrer les clefs.

Une crise ministérielle qui agitait Berlin depuis quelques jours, est enfin terminée.

L'empereur d'Autriche vient d'adresser à l'armée un ordre du jour dans lequel S. M. remercie ses troupes de leur dévouement, pendant les terribles commotions de 1848-49.

L'empereur témoigne en même temps toute sa reconnaissance à l'empereur de Russie pour l'assistance qu'il lui a prêtée, en l'aidant à rétablir l'ordre dans l'empire.

CURIOSITES NATURELLES DU CANADA.

Mr. le Rédacteur,

Outre les merveilles que renferme notre pays, il est encore riche en curiosités, en jeux de la nature, que l'on admirerait ailleurs, mais dont, par l'habitude que nous avons de les voir, nous ne faisons pas grand cas. Nous nous sommes proposé d'indiquer aujourd'hui aux lecteurs de notre *Abeille* ce que nous connaissons dans tel ou tel lieu qui mérite leur attention. On nous reprochera peut-être notre *plume-mèche*, mais nous observerons que nous n'avons pas voulu donner une notice scientifique, mais signaler à nos confrères ce que nous croyons digne d'une visite de vacance quand l'occasion s'en présentera.

Les Raquettes de la Rivière-Ouelle. Ce sont des traces de raquettes fortement empreintes sur un lit de pierres, sur les bords du St. Laurent. Elles sont au nombre de cinq, trois grandes et deux petites. Leur distance l'une de l'autre, indique une marche forcée. Les petites sont à côté des grandes et dans la même direction. Les lits de pierres, où ces traces sont imprimées, sont inclinés à l'horizon d'environ quarante-cinq degrés. Elles ne sont pas sur le lit supérieur; mais à mesure que le temps emporte les premières couches, il laisse apercevoir d'autres traces, toujours sur le même lit et comme faisant suite aux autres. Que la science fasse maintenant ses conjectures, pour en découvrir la cause.

Le Pied de St. Roch, à St. Pierre de l'Isle d'Orléans, environ à trois quarts de lieu du bout de l'Isle. C'est une pierre au milieu d'un champ cultivé; elle paraît être mobile. A la surface supérieure, on remarque l'empreinte des deux pieds nus d'un homme qui court, allant du Nord-Ouest au Sud-Est; aussi l'empreinte de la piste d'un chien marchant dans la même direction, et l'endroit où une canne aurait été appuyée par celui qui passait. Quelque cabinet d'histoire naturelle devrait faire l'acquisition de cette pierre.

Près la chute du Montmorency, du côté de l'Ange-Gardien, dans le lit d'un petit ruisseau, qui tarit aux premières sécheresses du printemps, se trouve une couche calcaire de fossiles de toute espèce; des feuilles de différents arbres des chenilles, des papillons et d'autres insectes, des coquillages et je ne sais quoi encore... Le tout formant un lit dur et tenace.

Le cabinet de cette maison, pourrait s'en procurer des échantillons à bon marché. Une promenade minéralogique par un congé d'été, à bord de la *Tracadie* en compagnie de notre brave ca-

pitaine, en chantant la... et deux heures après voilà les bijoux en notre possession.

A l'Ange-Gardien, dans la profondeur des terres, à trois quarts de lieu du fleuve, *La Rivière Ferrière*, prenant sa source dans les bois, après avoir parcouru deux lieues en serpentant, vient se perdre entre deux collines, dans un petit bassin, en forme de tête de serpent, qui n'a aucune issue apparente pour décharger les eaux qu'il reçoit.

Le lac de *Chicot* derrière Beauport, est situé entre deux montagnes à environ une lieue dans les bois. Sa profondeur est de cinquante à soixante pieds; sa longueur de quinze arpents, sa largeur de quatre à cinq; il ne nourrit aucun poisson. Bien que ce lac reçoive plusieurs ruisselets, il n'a aucune décharge visible. A dix arpents plus bas est un endroit sourceux dont il est séparé par une colline sablonneuse. Cette espèce de décharge est des plus poissonneuses.

A la Pointe-Lévi, à quelque distance de l'église est, dit-on, un petit étang naturel qui offre les mêmes caractères.

A Charlesbourg, au Bourg-Royal, est le *Trou de Fée*. C'est une ouverture souterraine, large d'environ trois pieds, et haute, autrefois, de cinq à six; maintenant à demi bouchée par les ruines d'une maison qu'on y a jetées. Au premier abord cette ouverture paraît être faite de main d'homme: c'est l'entrée d'une caverne très-profonde. Il est difficile aujourd'hui d'y pénétrer.

J'ai ouï dire par les vieillards du lieu, qui ont vu cette caverne avant qu'on l'eût bouchée, qu'on y allait autrefois très-avant, et qu'on y voyait différents compartiments où l'on aurait cru reconnaître le travail de l'homme. On pourrait y mener la communauté des écoliers.

La fameuse *Caverne* du Château-Richer, que l'on dit être précisément sous l'église de cette paroisse. Son entrée est dans le flanc de l'élevation sur laquelle cette église est bâtie, environ à trois quarts d'arpent en arrière de l'église. Elle est d'une grandeur considérable.

A Ste. Luce, ou plutôt à Ste. Flavie, sur le sommet d'une montagne très-élevée à trois lieues du fleuve, on a trouvé des ossements d'une grosseur démesurée. Les habitants du lieu, accoutumés à voir sur leurs rivages des os de baleine, disent qu'ils sont pareils, sinon plus gros encore. Ils pensent que c'est une baleine qui est en cet endroit. Leur inquiétude est de savoir qui l'y a portée, ou plutôt, comment elle y est allée!

Au cap au Diable, entre St. Denis et Kamouraska, est une grotte naturelle, taillée dans le roc et assez profonde. Elle est na-

vée d'ossements que l'on croit être humains et d'une haute antiquité. On en a jamais fait un examen spécial; et pourtant, je crois, la chose en vaudrait la peine.

A St. André sur la croupe d'une chaîne de collines, petites montagnes de deux lieues, larges de quatre à cinq arpents, et d'une hauteur moyenne de cent cinquante pieds, coupée verticalement de chaque côté; on trouve dans presque toute cette longueur, des trous évidents d'un bouleversement violent. Des rochers de différentes grosseurs y sont entassés les uns sur les autres et ont des positions qui indiquent une transposition brusque. On dirait une immense forteresse ruinée. Sur les plateaux nus, on voit des rochers de la grosseur d'une maison commune, posés seulement sur un angle latéral et appuyés sur d'autres d'une moindre dimension, comme s'ils avaient été déplacés à dessein avec des leviers. Ce bouleversement ne paraît pas remonter à une très-haute antiquité.

Il y a quelques années, à la Rivière du Loup, en haut, dans un tremblement de terre, le lit de la rivière a été transposé.

La fente des rochers, à travers lesquels cette rivière coulait, s'est fermée tout-à-coup, les montagnes qui la bordaient ont croulé sur elles-mêmes et la rivière, un instant arrêtée, s'est frayé un chemin ailleurs. On voit encore les ruines d'un moulin bâti sur son ancien cours.

Il y a encore d'autres curiosités de moindre importance, qui ont cependant leur mérite; telles que la Chapelle aux hirondelles du Cap-Tourmente; la Grotte du trou St. Patrice à l'Isle d'Orléans; les marches naturelles de Beauport; la Grotte de la montagne Ste. Anne et beaucoup d'autres inconnues ou connues que de peu de personnes.

Maintenant, Messieurs, si vous passez en vacance par la Rivière Ouelle, l'Isle d'Orléans, Charlesbourg, Kamouraska &c ne manquez pas d'aller voir *les Raquettes*, le Pied de St. Roch, le Trou de Fée, le Trou au Diable &c &c A. J.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant la durée de l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde, au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*, et les externes, chez M. M. A. et C. Logart.

HUBERT GIROIR, Gérant.